



INDICATEURS SUR LES VIOLENCES CONJUGALES

9 juin 2021

Mesurer chaque année les évolutions de la politique de lutte contre les violences conjugales

Le Haut Conseil à l'Égalité (HCE) publie ce jour la première édition de son tableau d'indicateurs sur la politique publique de lutte contre les violences conjugales.

Après le Grenelle des violences conjugales et le développement de nouvelles mesures qui complètent la politique menée de longue date contre les violences faites aux femmes, **il convient d'évaluer l'efficacité des politiques mises en œuvre pour accompagner et protéger les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants tout au long de leur parcours.**

Cet outil, élaboré par le HCE, comme recommandé dans son rapport *Violences conjugales. Garantir la protection des femmes victimes et de leurs enfants tout au long de leur parcours* publié le 9 octobre 2020, a été remis à Madame Elisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances. Il vise à mesurer, année après année, l'évolution de la mise en œuvre de la politique de lutte contre les violences conjugales, ses avancées et parfois ses stagnations.

Cet outil a une visée doublement transformative. D'une part, en mesurant les progrès, mais aussi les stagnations ou les reculs de la protection des femmes victimes, il constitue un aiguillon des politiques publiques. D'autre part, il souligne les évolutions souhaitables des outils de mesure, en identifiant les données qui ne peuvent, pour le moment, être renseignées.

Chaque année, à l'automne, le HCE saisira les différentes administrations chargées de la mise en œuvre de cette politique et publiera les données recueillies dans le cadre de ce tableau de bord.

Des indicateurs articulés autour des grands leviers de la lutte contre les violences conjugales

Ce tableau est composé de données de référence ainsi que d'une trentaine d'indicateurs de suivi de la politique de lutte contre les violences conjugales.

Les indicateurs suivent les grands leviers de la politique de lutte contre les violences conjugales et sont articulés autour de six axes :

1. Repérer et identifier : renforcer le soutien aux lignes d'écoute
2. Développer une culture de l'accueil par les forces de sécurité intérieure et de la protection judiciaire
3. Mettre en sécurité par un hébergement spécialisé : non-mixte, sécurisé, dans des structures hébergeant spécifiquement des femmes victimes de violences, doté de professionnel.les formé.es
4. Accompagner les victimes pour leur permettre de reprendre leur vie en main
5. Protéger les enfants co-victimes des violences conjugales
6. Former et outiller les professionnel.les

Deux alertes bien trop actuelles : des agresseurs qui bénéficient d'un système d'impunité, des victimes insuffisamment protégées

L'édition 2019 publiée ce 9 juin 2021 constitue l'année zéro de ce tableau de bord sur la politique de lutte contre les violences conjugales. Des comparaisons avec les données antérieures ne pourront donc être présentées qu'en 2021 pour les données de l'année 2020.

Les données collectées pour l'année 2019 laissent toutefois apparaître deux alertes majeures :

- **Les agresseurs conjugaux bénéficient d'un véritable système d'impunité.** Chaque année plus de 125 000 femmes victimes de violences conjugales parviennent à se déclarer auprès des forces de sécurité intérieure. En 2019 seuls 52 000 agresseurs conjugaux font l'objet d'une réponse pénale et seulement 33 000 font l'objet de poursuites judiciaires. Le nombre de condamnations en 2019 n'a pas été communiqué au HCE, mais en 2018 seuls 18 600 agresseurs conjugaux avaient été condamnés. La très grande majorité des violences conjugales restent impunies.
- **Les possibilités de mise en sécurité des femmes victimes sont très en deçà des besoins.** En 2019, le HCE estime que seule une femme sur dix peut effectivement avoir accès à un hébergement et encore, sans garantie qu'il s'agisse d'une structure spécialisée, hébergeant exclusivement des femmes victimes de violences. Le HCE rappelle qu'une mise à l'abri sans mise en sécurité, dans un centre d'hébergement d'urgence généraliste ou à l'hôtel, constitue une nouvelle mise en danger pour les femmes victimes.

Ces points d'alerte sont encore très largement d'actualité aujourd'hui. La commande d'un rapport aux inspections générales de la Justice et de l'Administration suite à un féminicide commis le 4 mai à Mérignac, en témoigne.

L'histoire se répète : trop de femmes victimes, qui avaient dénoncé les violences commises par leur conjoint ou ex conjoint, sont encore laissées sans protection. Le système d'impunité dont jouissent les agresseurs conjugaux met les femmes victimes et leurs enfants en danger de mort.

Des données qui ne peuvent, aujourd'hui, être renseignées

A travers cet outil, le HCE souhaite aussi attirer l'attention des pouvoirs publics sur l'impossibilité de renseigner certaines données qui sont pourtant essentielles :

- le nombre de plaintes déposées pour violences conjugales, le nombre de commissariats et brigades de gendarmeries dotées d'une permanence d'intervenant.e social.e, ou encore le nombre et le détail des condamnations prononcées en 2019 ;
- le détail des mesures prononcées lorsqu'une ordonnance de protection est accordée ;
- le nombre de décisions prises par la.le juge aux affaires familiales de retirer à l'agresseur conjugal l'autorité parentale ou de suspendre cette autorité au motif de ces violences, que ce soit dans le cadre ou non de l'ordonnance de protection ;
- Le nombre de places d'hébergement dans des structures spécialisées, non-mixtes, sécurisées, hébergeant exclusivement des femmes victimes de violences, dotées de professionnel.les expert.es.

Un instrument de mesure évolutif

Ce tableau de bord est un outil évolutif qui continuera à être amélioré au fil des années. A ce jour, par exemple, plusieurs thématiques ne peuvent être appréhendées avec suffisamment de finesse.

C'est le cas, par exemple, de la situation des différents publics de femmes et parmi elles, les femmes étrangères : il n'a pas été possible de trouver des données permettant de mesurer leur exposition aux violences conjugales. Un effort particulier doit aussi être porté sur l'accompagnement des victimes en matière de santé somatique et psychique ainsi que sur les leviers permettant d'accéder ou de retrouver une indépendance comme l'accès à un logement pérenne et l'accès et le maintien en emploi.

Les outils de mesure permettant d'évaluer la situation des enfants co-victimes sont, eux-aussi, encore parcellaires et pourront être développés et affinés. Enfin, les premières données renseignées quant à la formation des professionnel.les – essentielle pour détecter les situations de violences, pratiquer le questionnement systématique et savoir répondre aux victimes et les orienter vers des structures expertes – doivent être enrichies afin de développer des outils de chiffrage plus fins à la fois des besoins et des réalisations.

Cet outil a vocation à être enrichi au fil des éditions pour appréhender au mieux à la fois la réalité multiple des violences conjugales et l'adaptation de la réponse publique.